

Nom de l'artiste :

FACTURE

Site web :

Adresse :

E-mail :

T :

F :

Date (jour/mois/année) :

Facture No. :

Client (nom/raison sociale et coordonnées complètes) :

Bon de commande :

Commandé par :

Dossier du client :

Description de(s) l'œuvre(s) ou du travail qui est effectué par l'artiste

Utilisation de(s) l'œuvre(s) permise par la licence :

Support de production

Qtée

Territoire de diffusion

Durée de l'utilisation

Prix et modalités de paiement :

Frais de production

\$

Vente de l'originale (le cas échéant)

\$

Coût de la licence (droit d'auteur en vertu de l'article Art. 726.26 L.I. de la loi de l'impôt)

\$

TPS (numéro d'enregistrement)

\$

TVQ (numéro d'enregistrement)

\$

TOTAL : \$

DÉPÔT : \$

SOLDE : \$

Conditions générales

1. La présente facture est un contrat émis par _____ (nom de l'artiste), auteur et détenteur du droit d'auteur sur l'œuvre ou les œuvres qui figurent dans le présent document et donne permission de reproduction à la personne ou à l'entité citée d'après les conditions et limitations indiquées.
2. Toute autre utilisation, reproduction, publication ou diffusion par quelque moyen qu'il soit ou distribution en imprimé ou autres, sur réseau électronique ou digitale de l'œuvre ou les œuvres qui figurent dans le présent document non conforme aux conditions et limitation indiquées ci dedans est une utilisation non autorisée et un abus de droit d'auteur. Aucune autre utilisation, reproduction, publication, ou diffusion par quelque moyen qu'il soit ou distribution en imprimé ou autres, sur réseau électronique ou réseau digitale de l'œuvre ou des œuvres est permise sauf par permission écrite au préalable de l'auteur.
3. Lorsque le client agit au titre de représentant d'un tiers au nom duquel l'autorisation sera utilisée et l'œuvre ou les œuvres seront publiées, ce tiers sera désigné ci-dessus. Cette autorisation ne peut pas être transférée ou vendue à une autre partie sans le consentement écrit préalable de l'auteur.
4. Aucune modification, transformation ou adaptation des œuvres, soit partielle ou globale, n'est permise sans le consentement écrit de l'auteur.
5. En l'absence d'une entente indiquant le contraire signé par l'auteur des œuvres, l'original ou les originaux, décrits plus haut et dont la reproduction est l'objet de cette entente, demeure la propriété exclusive de l'auteur.
6. Le client doit indiquer sur chaque copie reproduite(s) de l'œuvre ou des œuvres : © *année nom de l'artiste, avec permission.*
7. Nonobstant les exclusivités accordées par cette entente, l'auteur se réserve le droit en tout temps de reproduire l'œuvre ou les œuvres décrites ci-haut pour la promotion non-commerciale (non-rémunératrice) de son activité professionnelle artistique, d'utiliser les copies et épreuves fournies par le client à cette fin, de les présenter dans des concours et d'autoriser leur reproduction dans le cadre de ces concours.
8. Le client doit reconnaître la participation de l'auteur lorsqu'une publication ou un produit dont son œuvre fait partie est présentée dans des concours professionnels ou autres, ou lorsqu'il lui est accordé un prix ou une mention.
9. Le client fournira à l'auteur _____ exemplaires de chaque publication ou imprimé dans lequel une des ses œuvres figure.
10. La facture est réputée acceptée ainsi que les termes qui y sont associés au moment où le client paye celle-ci.